



Garantie decennale construction

Par **gesson**, le **04/04/2009** à **09:43**

Ma veranda tenant mon habitation a un panneau double vitrage qui a de l'humudite entre les verres.Puis-je faire intervenir la garantie decennale et es ce que la depose et la pose est prise en compte par la decennale?La veranda a ete faite en octobre 2001.Dans mes document il est fait referance aux articles 1792,1792-2,1792-4 et 2270 du code civil. MERCI